

FICHE DE FORMATION

FORMATION PRÉPARATOIRE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU B1/B1V



+33761845901



avincent.avenir@gmail.com



Présentiel



sur 3 jours

Tout public



Durée : 21h



PROFILS DES APPRENANTS

Tous collaborateurs électriciens assurant la maintenance préventive et correctives des installations électriques en très basse tension (0 à 50 volts) et en basse tension (de 50 à 1000 volts) ainsi que la conception d'installation électrique, sous la responsabilité d'un chargé de travaux (B2(V) ou d'un chargé d'intervention générale (BR))

Prérequis

Expérience professionnelle ou diplôme en électricité

Accessibilité et délais d'accès

Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions en accord avec votre employeur. Pour toutes informations complémentaires, nous vous conseillons les structures suivantes : ONISEP, AGEFIPH et FIPHFP. N'hésitez pas également à contacter notre référent handicap, Almouzni Vincent au 07.61.84.59.01 ou par mail : avincent.avenir@gmail.com

L'accès à nos formations peut être initié par l'employeur, à l'initiative du salarié, par un particulier, à la demande de Pôle Emploi ...

Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures. Nous envisagerons la date de début de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes.

Nous vous préciserons également les objectifs, les compétences acquises et les sources de financement possibles.

Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique. Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning interentreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Analyser et appréhender le facteur « risque électrique » dans leur environnement de travail (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510)
- Connaître et d'appliquer les prescriptions de la norme NFC 18-510 (version de janvier 2012) visant à se prémunir du risque électrique (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510)
- Connaître les limites de leurs attributions et domaines d'intervention sur les installations électriques existantes (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510)
- D'installer et d'utiliser des équipements de protection individuelle et collective,
- De se prémunir du risque électrique lié à l'utilisation d'outils à main ou électroportatifs,

FICHE DE FORMATION

FORMATION PRÉPARATOIRE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU B1/B1V



+33761845901



avincent.avenir@gmail.com



Présentiel



sur 3 jours

Tout public



Durée : 21h



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES (SUITE)

- De connaître et d'appliquer les préconisations normalisées relatives aux travaux d'ordre électrique hors tension dans le domaine de la basse tension et au voisinage de pièces nues,
- D'adopter une conduite adaptée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique (Article 13 norme NFC18-510).

- Équipement de protection collective : identifier, vérifier, utiliser,
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre,
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques,
- Évaluation du risque électrique.

2. Thématiques pratiques: Module 8 Référentiel INRS

- Limites de l'habilitation B1(V),
- Caractérisations des travaux et limites : Hors tension, sous tension avec ou sans voisinage,
- Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : Rôle, instructions, échange d'informations,
- Habilitation : symboles et limites,
- Mesures de préventions à appliquer lors des travaux: éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, et respecter,
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification,
- Documents applicables lors des travaux: instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail,
- Équipements de travail utilisés: risques, vérification, identification, utilisation.

CONTENU DE LA FORMATION

1. Thématiques théoriques : Module 2 Référentiel INRS –Thèmes communs

- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure,
- Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels,
- Zones d'environnements et leurs limites,
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation,
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention,
- Surveillance des opérations,
- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée,

FICHE DE FORMATION

FORMATION PRÉPARATOIRE À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU B1/B1V



+33761845901



avincent.avenir@gmail.com



Présentiel



sur 3 jours

Tout public



Durée : 21h



ORGANISATION DE LA FORMATION

Équipe pédagogique

Formation délivrée par un professionnel certifié.

Ressources pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Salle comprenant : paperboard, vidéoprojecteurs, tables, chaises.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites.
- Questionnaire de validation des acquis.
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation (à chaud et à froid).
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

CE QUE NOUS OFFRONS

Un environnement dynamique et innovant, une équipe bienveillante et passionnée, des opportunités de formation et d'évolution, et bien plus encore !

Intéressé(e) ? Contactez nous !

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toutes entreprises, associations et collectivités dont les salariés sont exposés au risque électrique (Cf article R 4544-9 et R 4544-10 du code du travail).